

Lecture de diverses adresses qui félicitent la Convention sur la découverte de la conspiration et la punition des traîtres, lors de la séance du 28 floréal an II (17 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de diverses adresses qui félicitent la Convention sur la découverte de la conspiration et la punition des traîtres, lors de la séance du 28 floréal an II (17 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 395-396;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27005_t1_0395_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 28 Floréal An II

(Samedi 17 Mai 1794)

Présidence de CARNOT

1

La séance est ouverte par la lecture d'une lettre du représentant du peuple Maignet, délégué dans les départemens de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône.

L'insertion au bulletin, et le renvoi au Comité de salut public, sont décrétés (1).

[Avignon, s.d.] (2).

« C'est au moment où la République française porte l'effroi sur tous les trônes, que l'infâme commune de Bedoin, plus audacieuse que tous les despotes, ose se soulever contre la volonté nationale, fouler aux pieds les décrets de la Convention nationale, et renverser le signe auguste de notre régénération, l'arbre de la liberté.

« Depuis long-tems, Bedoin manifestait sa haine contre la révolution; 5 commissions y ont été envoyées pour punir ses crimes; des scélérats ont été enlevés, mais le germe aristocratique y a toujours fécondé et produit de nouveaux forfaits. Située au pied du mont Ventoux, entourée de collines, entrecoupée de défilés nombreux, cette contrée présentait tout ce qu'il fallait pour faire une nouvelle Vendée. Il ne faut pas en douter, tel était le projet, puisque ces brigands ont, dans leur coup d'essai, été aussi loin que l'ont fait, au milieu de leurs plus grands succès, les scélérats qui les ont précédés.

« Aussitôt que j'ai appris cet attentat horrible contre la majesté du peuple, j'ai envoyé 300 hommes du 4^e bataillon de l'Ardèche, qui dans toutes mes épurations civiques, m'a toujours si bien secondé. J'ai fait enchaîner prêtres, nobles, parens d'émigrés, autorités constituées. J'aimais à croire que je pourrais trouver quelques individus qui, pénétrés de l'horreur du crime commis dans cette commune, s'empresseraient de soustraire leurs noms à l'infâmie et m'indiqueraient les coupables, mais un silence absolu ne me prouve que trop qu'ils ont tous participé au crime.

« Alors, ne voyant dans cette commune qu'une horde d'ennemis, j'ai investi le tribunal criminel du pouvoir révolutionnaire, pour faire tomber de suite la tête des plus coupables, et j'ai ordonné qu'une fois ces exécutions faites, les flammes fissent disparaître jusqu'au nom de Bedoin.

« Puissent périr ainsi tous ceux qui oseroient braver la volonté nationale et méditer de nouveaux complots contre la liberté française. »

MAIGNET.

(Vifs applaudissemens.)

2

Un membre de la commission des dépêches donne lecture des adresses suivantes :

La commune de Nogent, département de Hte-Marne, les administrateurs du district de Narbonne, ceux du district de Vire (1), le Comité de surveillance du canton de Monferme (2), la commune et Société populaire de St-Médard, département du Gers, le conseil-général, le Comité de surveillance et la Société populaire de Villebrevin, félicitent la Convention nationale sur la découverte de la conspiration et la punition des traîtres : elles l'invitent à rester à son poste, et protestent de leur attachement à la Convention nationale. Les mêmes sentimens lui sont exprimés par les Sociétés populaires de Confolens, de Haubourdin, département du Nord, de Couhé, département de la Vienne; par celle d'Avignon, de la Flote (isle républicaine); par celles du canton de Perreux (3), d'Abbeville, de Mont-polite (4), de Boignau, de Pontarlier, de Spire, de Joinville (5), de Champillon (6), de Vallencourt, de St-Florentin (7), qui demande le changement de son nom, par celle de Saint-Girons, et par celle de Samoreau (8), département de Seine-et-Marne.

(1) P.V., XXXVII, 267. Bⁱⁿ, 29 flor.; *Audit. nat.*, n° 602; *J. Mont.*, n° 22; *Mon.*, XX, 502; *Débats*, n° 605, p. 390; *Rép.*, n° 149; *J. Paris*, n° 503; *Ann. patr.*, DII; *J. Sablier*, n° 1324; *Feuille Rép.*, n° 319; *J. Lois*, n° 597; *M.U.*, XXXIX, 457; *C. Eg.*, n° 638; *J. Perlet*, n° 603; *Ann. R.F.*, n° 170; *Mess. soir*, n° 638; *S.-Culottes*, n° 457.

(2) *J. Matin*, n° 696.

(1) Calvados.

(2) Ci-devant St-Rambert, Ain.

(3) Loire.

(4) St-Hippolyte-du-Fort, Gard.

(5) Hte-Marne.

(6) Marne.

(7) Yonne.

(8) Et non Sameron.

Toutes ces adresses obtiennent la mention honorable et l'insertion au bulletin (1).

a

[La comm. de Nogent, à la Conv.: 25 germ. II] (2).

« Citoyens Législateurs,

Grâces vous soient rendues, vous venez de sauver encore une fois la patrie. La tête des conspirateurs contre la liberté est tombée sous le glaive vengeur de la loi et c'était le résultat que ces hommes abominables pouvaient raisonnablement attendre de leur projet infernal. Que la sainte Montagne reste inébranlable, que le Comité de salut public reste à sa hauteur. Restez tous unis comme de bons frères, et la victoire restera à l'ordre du jour.

Nos concitoyens s'occupent de la fabrication de lames de sabres pour la cavalerie de la République, les terres se lessivent, le feu est continuellement sous les chaudières pour l'extraction du salpêtre, et malgré l'ingratitude du sol que nous habitons, nous en faisons déposer à notre district dans le courant de cette décade, un échantillon de 250 livres pesant, au moins. Ces travaux se conduisent avec autant de succès que de zèle, nous en espérons le plus grand avantage pour la chose commune.

La destruction des tyrans et des conspirateurs est certaine si les mesures sages que vous prenez sont remplies avec fidélité. Et périsse tout individu qui tenterait de les entraver. Continuez vos immortels travaux; tous les français les bénissent et tous sont prêts de sacrifier s'il le faut jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour en assurer le succès. S. et F. »

GUERREAU (maire), VIGNOT, HENRIOT, REMOND, BABELON, BERNOT [et une signature illisible].

b

[Le distr. de Vire, au présid. de la Conv.; 22 flor. II] (3).

« Représentant du peuple,

Le bulletin vient de nous transmettre le décret immortel du 18 floréal. Veux-tu bien présenter en notre nom au Sénat que tu présides le témoignage de notre sincère reconnaissance. L'Être suprême, telle est la source de tous les biens, toutes les vertus qui en sont une émanation directe, vont être au gouvernement républicain adopté par les français, ce que le soleil et les étoiles sont au firmament. La vérité, la la justice sont proclamées le flambeau du genre humain; placé dans la main du génie de la France, il en peut tarder à éclairer le globe sur les intérêts des peuples et le crime des tyrans. Vive la République, vive la Convention nationale S. et F. ! »

HELLOUIN, BURIN, DUBOUR, BAISNE, ANGOT.

(1) P.V., XXXVII, 267.

(2) C 302, pl. 1098, p. 18; Bⁱⁿ, 29 flor. et 2 prair. (suppl^t).

(3) C 302, pl. 1098, p. 11; Mon., XX, 500.

c

[Le C. révol. de Mont-Ferme, à la Conv.; 16 flor. II] (1).

« Législateurs,

Nous venons mêler nos voix avec celles de tous les bons citoyens, qui, de toute part applaudissent aux travaux de la Convention. Le vaisseau de la République était menacé de nouveaux écueils; vous les avez évités en hommes habiles sans que la moindre secousse se soit fait sentir. Continuez, Législateurs, à affermir la liberté et l'égalité en leur donnant la vertu pour base. Que tous les ennemis de la patrie subissent le sort des Danton, des Basire, des Hébert, des Chabot, etc... et la République sera sauvée. »

MARTIN, BIBEF, MAIGRE, GUDET, POTERA, RAVET, BERTHET, BOINIEUX, TAIZIEU, AUGER.

d

La Sté populaire de St-Médard félicite la Convention (2).

e

[La Sté popul. de Confolens, à la Conv.; s.d.] (3).

« Représentans du peuple,

Ce n'est pas en vain que la patrie vous a confié le soin de sa gloire et de son bonheur. Tous les jours vous vous acquerez des droits nouveaux à sa reconnaissance. Nous ne vous votons point d'éloges; ils seroient indignes de vous. Notre estime et le sentiment d'avoir fait votre devoir vous suffisent.

La liberté a été exposée à des atteintes cruelles depuis sa naissance. Des monstres avoient tramé ouvertement sa ruine et poursuivoient ce projet avec acharnement, lorsque la puissance du peuple les a plongé dans la poussière; mais les dangers les plus extrêmes que nous ayons encourus, ce sont ceux auxquels les conjurations que vous venez de confondre nous avoient exposé. Des hommes pervers, couverts du voile sacré du patriotisme avoient captivé notre confiance, pour en abuser et pour nous perdre. Nous marchions à la lueur de leurs imaginations exagérées sur des volcans qui devoient nous engloutir; nous étions desjà sur le bord du précipice lorsque nous avons vû tout à coup la foudre nationale se former et frapper les têtes ambitieuses.

Achievez votre ouvrage, fidelles et braves Montagnards, que votre énergie et votre courage soient toujours en proportion de l'audace et de la scélératesse des ennemis de la République, et ne suspendez le cours terrible de la vengeance, que lorsque le dernier aura vécu et que votre œil surveillant pénètre l'âme de tous

(1) C 302, pl. 1098, p. 13; Bⁱⁿ, 28 flor.; (suppl^t).

(2) Bⁱⁿ, 28 flor. (suppl^t).

(3) C 303, pl. 1113, p. 11; Bⁱⁿ, 28 flor. Mon., XX, 500; Audit. nat., n° 603.